



MUNICIPALITÉ  
DE  
**1429 GIEZ**

2012 / 08

**Préavis municipal**  
**sur le budget 2013 de la bourse communale**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2013 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 1'783'062.- et un total de recettes de frs. 1'795'464.-. Il permettrait à cet exercice de dégager un excédent de recettes de frs. 12'402.-. Il s'agit d'un budget de fonctionnement, tenant compte des montants connus et annoncés pour l'année 2013. Ce document ne comprend pas les charges ou les revenus provoqués par les projets d'investissements que la Municipalité entend engager dès l'an prochain.

Les commentaires ci-après portent sur les différences importantes par rapport au budget précédent :

**Affaires culturelles**

L'apparition d'une nouvelle charge au poste 150.351.00 découle de la mise en application de la loi vaudoise sur les écoles de musiques. La somme de frs. 2'200.- correspond à notre participation à la FEM (fondation pour l'enseignement de la musique), qui se monte, pour 2013, à frs. 5.50/habitant. La loi prévoit également des subventions municipales individuelles, dont les montants doivent être fixés dans un règlement municipal, règlement qui sera soumis à votre approbation lors d'un prochain Conseil général.

**Impôts**

Les sommes portées au budget proviennent d'une estimation prudente des rentrées fiscales arrêtées au 30.09.2012. Concernant les montants budgétés au titre d'impôt sur le revenu et la fortune, ils tiennent compte de l'augmentation de 3 points du taux communal d'imposition acceptée lors du Conseil général du 30.10.2012.

**Service financier**

Le poste 220.322.00, intérêts des dettes à long terme, comptabilise les intérêts du patrimoine administratif, à savoir collège et bureau communal, ainsi que ceux découlant de l'emprunt lié à l'acquisition de la parcelle 54.

Les points 352.00 et 452.00, fonds de péréquation, révèlent notre contribution aux villes-centres et aux communes à faible capacité financière. Cette contribution se monte à frs. 233'000.-, équivalant à 16.5 points d'impôts.

## **Bâtiments communaux**

L'entretien et la gestion des bâtiments communaux ne présentent pas de différence significative en comparaison des années précédentes. Les charges de chauffage, apparaissant au poste 359 pour frs. 28'000.-, sont réparties sur chaque immeuble raccordé à notre réseau. Le décompte final de la transformation de la grange vous sera proposé lors de la présentation des comptes communaux 2012, en juin prochain. Les travaux de mesure de stabilité du clocher de l'église sont en cours et de plus amples informations seront fournies par la municipale en charge du dossier.

## **Service de l'urbanisme**

La somme de frs. 10'000.-, portée au budget au titre de frais d'avocat, devrait permettre de défendre la position de la Municipalité dans l'affaire de la rocade d'affectation des parcelles 51 et 54, refusée par les services cantonaux.

## **Routes**

Les sommes portées au budget permettront un entretien courant de nos routes et le remplacement progressif des points lumineux munis d'ampoules au mercure. Le point 314.03 signalétique, nouvellement créé, permettra l'installation de nouveaux panneaux, et ainsi de répondre aux nouvelles normes régissant la qualité des panneaux indicateurs d'entrée-sortie de localité et de circulation routière.

## **Réseau d'égouts et d'épuration**

Le budget concernant le réseau d'égouts et d'épuration tient compte de la situation actuelle et les investissements planifiés par la Municipalité n'y sont pas comptabilisés, ce qui laisse apparaître un excédent de recettes. L'engagement des travaux de mise en séparatif devrait toutefois pousser à la hausse les charges liées à ce poste.

## **Police**

Notre participation au financement de la police cantonale se monte à frs. 50'000.-, représentant 3.5 points d'impôts.

## **Prévoyance sociale cantonale**

La participation des communes à la facture sociale est budgétée à frs. 619'995'526.- pour l'année 2013. Pour notre commune, ce poste représente une charge de frs. 274'500.-, équivalant à 19.5 points d'impôts. Concrètement, la facture se compose comme suit :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement : 91'000.-
- Assurance maladie : 24'375.-
- RI et participation à l'assurance chômage : 95'875.-
- Subventions et aides aux personnes handicapées : 42'890.-
- Prestations pour la famille et autres prest. sociales : 8'180.-
- Bourses d'études et d'apprentissage : 12'045.-

Ces montants représentent une hausse globale de 6.9% par rapport au budget 2012.

## CONCLUSION

Le budget 2013 de la bourse communale présente un excédent de recettes de frs. 12'402.-. Cette situation réjouissante est le résultat de l'acceptation par le Conseil général du nouvel arrêté d'imposition, portant le taux à 66, et du fait que les investissements planifiés n'influencent pas le présent budget. Toutefois, nous constatons que les dépenses liées à nos obligations cantonales (péréquation, facture sociale, réforme policière) représentent 39.5 points d'impôts, soit environ 60% de nos rentrées fiscales.

Pour conclure, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2013 de la bourse communale tel que présenté.

Lu et accepté dans la séance de Municipalité du 20 novembre 2012

Le Syndic :



La Secrétaire :

